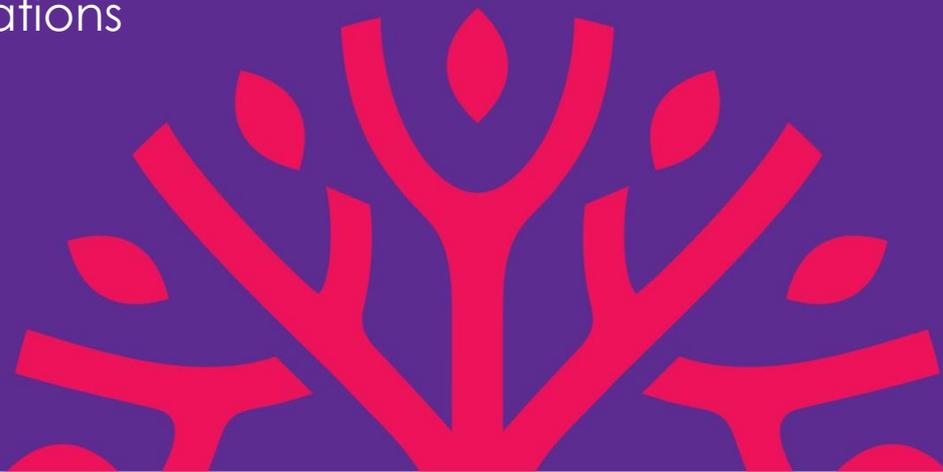




RÉUNION DE LANCEMENT VAGUE C 2022-2023

PRÉSENTATION DE L'ÉVALUATION DES FORMATIONS

Lynne Franjié
Directrice du Département
d'évaluation des formations





L'ÉVALUATION DES FORMATIONS

PÉRIMÈTRE ET CALENDRIER DE LA VAGUE C



VAGUE C : PÉRIMÈTRE GLOBAL

Les établissements des régions suivantes :

Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Grand Est, Bourgogne-Franche-Comté, Centre Val-de-Loire, Nouvelle-Calédonie, Polynésie française.

Sont évalués durant cette vague :

- au moins **1 coordination territoriale** (sous forme de Comue)
- **15 universités** dont 1 EPE
- **32 autres établissements** (IEP, écoles d'ingénieurs, écoles d'art, écoles d'architecture)
- *autres établissements non évalués par le Département d'évaluation des formations (EESPIG, BNU, ABES).*

VAGUE C : PÉRIMÈTRE DES FORMATIONS ÉVALUÉES

1 603 formations au total dont :

- **11 DEUST**
- **331 licences**
- **313 licences professionnelles**
- **162 bachelors universitaires de technologie**
- **592 masters** (hors MEEF non évalués en vague C)
- **2 diplômes d'IEP**
- **56 formations doctorales**
- **73 formations de santé**
- **54 formations du domaine de la culture** (art, design, architecture)
- **9 diplômes d'établissement valant grade de licence ou de master**

CALENDRIER GLOBAL

4 novembre 2021

Publication des documents de la vague C

5 novembre 2021

Réunion de lancement à Paris

Mi-novembre - mi-décembre 2021

Rencontres stratégiques (visio)

Ateliers de présentation de l'évaluation des formations (sur site)

Janvier - février 2022

Rencontres politiques avec les vice-présidences formation (visio)

Mars-avril 2022

Rencontres opérationnelles des équipes-projets Hcéres avec les équipes-projets des établissements (visio)

15 juin 2022 au plus tard

Dépôt des dossiers d'autoévaluation des formations sur la plateforme PELICAN.

Septembre 2022 - juin 2023

Évaluation du bilan des formations et du projet de l'offre de formation

ORGANISATION GÉNÉRALE DE L'ÉVALUATION DES FORMATIONS

1^{er} et 2^e cycle : une évaluation en 2 phases successives :

- **Phase bilan** : septembre-décembre 2022
- **Phase projet** (en vue de l'accréditation) : mars-juin 2023

3^e cycle : une évaluation en 1 phase unique

- **Phase conjointe bilan et projet** (en vue de l'accréditation) : septembre 2022-janvier 2023
- **Réponse aux recommandations du Hcéres** en vue de l'accréditation : janvier-mars 2023

Périodes de référence :

- **Bilan** : 2016-2017 à 2020-2021
- **Projet** : 2024-2025 à 2028-2029



L'ÉVALUATION DES FORMATIONS

**CONSTATS DES PRÉCÉDENTES VAGUES
CHOIX POLITIQUES, CHOIX OPÉRATIONNELS À PARTIR
DE LA VAGUE C**



CONSTATS

Constats au fil des dernières vagues concernant l'autoévaluation par les établissements :

- **Une pratique de l'autoévaluation** (volontaire ou contrainte) désormais installée dans les établissements et chez les responsables de formation et les directions d'écoles doctorales.
- Une autoévaluation des formations qui présente **des points perfectibles dans la forme et sur le fond.**
- **Des indicateurs peu exploités, parfois peu fiables et peu comparables.**

CONSTATS

Constats au fil des dernières vagues concernant l'évaluation par le Hcéres :

- **Une adaptation régulière des référentiels d'évaluation aux évolutions des politiques publiques**, au fil des réformes.
- **Une approche visant à porter un regard sur plusieurs niveaux** : établissement, niveau intermédiaire (« champ » ou collègue doctoral), formation.
- **Des « grains » d'évaluation ayant entraîné des redondances.**
- **Des rapports d'évaluation qui ont un rôle de médiation auprès du public.**
- **Une évaluation des formations (DEF) restée déconnectée de celle de la politique de l'établissement (DEE).**

CHOIX POLITIQUES

Viser trois objectifs fondamentaux de l'évaluation des formations :

- **Aider les formations à améliorer leurs activités et leurs résultats** en vue de leur accréditation.
- **Fournir des instruments de pilotage aux établissements** qui ont aussi leur propre stratégie, définie en lien avec l'État dans le cadre de leur dialogue contractuel.
- **Répondre aux attentes de l'État** de disposer, sur les formations françaises, de diagnostics clairs, de données robustes et d'éléments de comparaison maniables et validés collégalement, sur la mise en œuvre des cadres nationaux réglementaires et des politiques publiques.

CHOIX POLITIQUES

Évaluer les liens entre la stratégie, les moyens et les résultats dans :

- la politique de formation de l'établissement,
- les formations.

Inscrire l'évaluation des formations dans une « évaluation intégrée » des établissements pour apprécier :

- la déclinaison de la politique d'établissement dans les formations,
- la manière dont les formations se saisissent de la politique de l'établissement et développent leurs propres initiatives.

Mettre l'accent sur l'évaluation ex-post des formations en centrant l'évaluation du projet sur la réponse aux recommandations du Hcéres et les exigences de l'accréditation

CHOIX OPÉRATIONNELS

Alléger et simplifier l'évaluation des formations :

- **Réduire le nombre de référentiels** (de 8 à 3) : suppression notamment des référentiels champs, 1^{er} cycle, collège doctoral.
- **Réduire le nombre de critères d'évaluation** : -2/3 en 2^e cycle, -50% en 3^e cycle (par rapport à la vague B).
- **Alléger la phase projet**

Établir une méthodologie (processus, référentiels) convergente pour toutes les formations en prenant en compte les spécificités des formations et des établissements.

Apprécier la qualité de chaque formation du 1^{er}, du 2^e et du 3^e cycle d'un établissement.

Apprécier la politique de l'établissement développée dans chaque cycle de formation.

Disposer d'indicateurs « pertinents », certifiés par l'établissement, sur la politique de l'établissement et sur chaque formation.



L'ÉVALUATION INTÉGRÉE

PRINCIPES ET MÉTHODES



PÉRIMÈTRE DE L'ÉVALUATION INTÉGRÉE

Quatre périmètres différents en fonction des objets qui relèvent de la compétence du Hcéres dans la vague C :

- 1. Universités** : évaluation de l'établissement, des formations LMD et des unités de recherche.
- 2. Grandes écoles** (ex. écoles ingénieurs) : évaluation de l'établissement, d'une partie des formations (L, LP, masters) et des entités de recherche (tutelle principale ou secondaire).
- 3. Écoles du domaine de la culture** (art, design, architecture, paysage) : évaluation de l'établissement, des formations, de l'activité de recherche et, le cas échéant, des entités de recherche auxquelles elles participent.
- 4. Autres types d'établissements** (ex. EEP SIG etc.) : évaluation de l'établissement, ces établissements n'ayant pas de tutelle principale d'unités de recherche ni ne portant de formations LMD évaluées par le Hcéres.

L'évaluation intégrée concerne en vague C les types 1, 2 et 3.

PRINCIPES DE L'ÉVALUATION INTÉGRÉE

Objectif : produire une appréciation de la politique d'un établissement articulant les rapports entre :

- **sa stratégie,**
- **le pilotage de ses moyens et de ses actions**
- **l'impact de ceux-ci sur les activités et les résultats** dans les « briques de bases » (formations et entités de recherche).

Principes directeurs internes au Hcéres :

- **Une mise en commun des compétences entre les 3 départements** (DEE, DEF, DER) pour objectiver les liens entre les différentes stratégies et activités évaluées.
- **Une mise en œuvre conjointe** entre ces 3 départements.

Principes directeurs dans les relations avec les établissements :

- Un **dialogue renforcé avec les établissements** dans la phase d'autoévaluation.
- Un **recueil des attentes et des modulations éventuelles** du processus et du référentiel.

RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION DES ÉTABLISSEMENTS

Un référentiel mettant l'accent sur l'autonomie et la responsabilité des établissements à travers les dimensions suivantes :

- Le positionnement, la stratégie, l'organisation, la gouvernance et le pilotage,
- Les activités, les moyens et les résultats.

Une évaluation externe focalisée sur la cohérence et l'efficacité de l'action de l'établissement :

- L'action dans les différents domaines d'activité est-elle cohérente avec l'ambition de l'établissement ?
- L'établissement obtient-il des résultats et fait-il la démonstration de l'efficacité de son action relativement à ses objectifs stratégiques ?

RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION DES ÉTABLISSEMENTS

Un référentiel commun et modulable pour prendre en compte les spécificités des établissements :

- Université, établissement public expérimental, école d'ingénieur, école d'art et de design, école d'architecture, *EESPIG*.

Une organisation en 3 domaines et 17 références :

- 1) Le pilotage stratégique et opérationnel (8 réf., 51 critères).
- 2) La politique de la recherche, de l'innovation, de l'inscription de la science dans la société (4 réf., 38 critères).
- 3) La politique de la formation, de la vie étudiante et de la vie de campus (5 réf., 51 critères).**

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DE L'ÉVALUATION INTÉGRÉE

Une équipe-projet qui suit le processus d'évaluation, formée d'un conseiller scientifique de chaque département et d'un chargé de projet du DEE.

Un comité d'évaluation de la politique de l'établissement co-construit entre les 3 départements.

Un processus d'évaluation qui s'appuie sur :

- le **dossier d'autoévaluation de l'établissement** (pour toutes les phases de l'évaluation intégrée);
- une **visite institutionnelle** suivie par l'équipe-projet,
- les **rapports d'évaluation de chaque cycle de formation** produits par le DEF,
- les **synthèses de recherche** produites par le DER.



L'ÉVALUATION DES FORMATIONS

LES RÉFÉRENTIELS



RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION DES FORMATIONS

Des référentiels construits en miroir avec celui de l'évaluation des établissements (Domaine 3) pour permettre d'apprécier de manière intégrée le lien stratégie-moyens-résultats.

Un référentiel « socle commun » aux 3 cycles de formation et modulable pour prendre en compte leurs spécificités ou celles des établissements :

- **Référentiel du 1^{er} et du 2^e cycle** : DEUST, Licence, LP, BUT, M, Formations de santé, grades L et M.
- **Référentiel du 1^{er} et du 2^e cycle du domaine de la culture** : DNA, DNSEP, DEEA, DEA, DEP.
- **Référentiel du 3^e cycle** : formation doctorale.

RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION DES FORMATIONS

Des évolutions des références et des critères

- **Une explicitation et une simplification de la rédaction** des références et des critères.
- **Des critères formulés chacun comme un attendu du rapport d'autoévaluation.**
- **Une actualisation des différentes politiques ayant pris de l'importance dans l'ESRI :**
 - intégrité scientifique, développement durable,
 - pédagogie, formation tout au long de la vie, internationalisation.

RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION DES FORMATIONS

Une évaluation qui s'opère au niveau accrédité :

- **Mention** : DEUST, L, LP, M
- **Spécialité-parcours** : BUT
- **Option** : DNA, DNSEP
- **Doctorat** : école doctorale

Un accent plus important mis sur :

- **Les actions concrètes** mises en œuvre dans les formations (contenus des formations, dispositifs).
- **Les résultats des parcours des étudiants/doctorants.**
- **Les moyens RH et financiers** dont bénéficient les formations.

RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION DES FORMATIONS DU 1^{ER} ET DU 2^E CYCLE

Une organisation du référentiel en 4 domaines, 13 références, 36 critères :

- La politique et la caractérisation de la formation (4 réf., 16 critères).
- L'organisation pédagogique de la formation (4 réf., 9 critères).
- L'attractivité, la performance et la pertinence de la formation (3 réf., 4 critères).
- Le pilotage et l'amélioration continue de la formation (2 réf., 7 critères)

RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION DES FORMATIONS DU 1^{ER} ET DU 2^E CYCLE

Domaine 1 : La politique et la caractérisation de la formation :

- Caractérisation et politique de la formation.
- Adossement de la formation à la recherche.
- Ouverture à l'international.
- Relations avec le monde socio-économique et préparation à l'insertion professionnelle.

Domaine 2 : La qualité pédagogique de la formation :

- Organisation pédagogique de la formation.
- Diversification des pratiques pédagogiques.
- Ouverture et adaptation de la formation à l'international.
- Ouverture et adaptation de la formation aux publics de la formation continue et de l'alternance.

RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION DES FORMATIONS DU 1^{ER} ET DU 2^E CYCLE

Domaine 3 : L'attractivité, la performance et la pertinence de la formation :

- L'attractivité de la formation.
- La performance de la formation.
- La pertinence de la formation.

Domaine 4 : Le pilotage et l'amélioration continue de la formation :

- Ressources et dispositifs d'accompagnement et d'incitation de l'équipe pédagogique.
- Dispositifs d'amélioration continue de la formation.

BUT : FOCUS SUR LA PÉRIODE DE TRANSITION (VAGUES C ET D)

L'évaluation du BUT relève de la compétence du Hcéres et donc du référentiel du 1^{er} et du 2^e cycle.

- À partir de la vague E, évaluation du BUT comme diplôme complet (après trois ans de déploiement progressif).
- Dans les vagues C et D (périodes de transition), le Hcéres évalue les **formations relevant du « périmètre dans lequel se construit chaque spécialité de BUT »** d'un établissement :
 - le cas échéant, la ou les mentions de LP qui se transforment en BUT,
 - Le DUT qui préfigure la spécialité de BUT (DUT2),
 - Certains éléments de la mise en œuvre de la 1^{ère} année de BUT (BUT1).
- Cette évaluation remplace, à partir de la vague C, l'évaluation ex-post complète des DUT et des LP qui sont transformées en BUT.

RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION DES FORMATIONS DU 1^{ER} ET DU 2^E CYCLE DU DOMAINE DE LA CULTURE

Une version du référentiel d'évaluation des formations du 1^{er} et du 2^e cycle qui tient compte de la taille et de l'organisation d'une école d'art et de design ou d'architecture :

- Seuls les références/critères (12 réf., 27 critères) qui appellent une déclinaison spécifique par diplôme y sont retenues.
- Les autres références/critères (réf. 12, 11 critères) sont appréciés dans le cadre de l'évaluation de la politique de formation de l'établissement.

RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION DES FORMATIONS DU 3^E CYCLE

Une évolution centrée sur la formation doctorale définie et mise en œuvre dans le périmètre de chaque école doctorale :

- **Inscription du doctorat dans la politique de formation de l'établissement** : formation à la recherche, expérience professionnelle du doctorant, encadrement du doctorat, accompagnement des HDR.
- **Inscription du doctorat dans la politique de recherche de l'établissement** : formation par la recherche, participation des doctorants à la vie et à la production scientifique de l'établissement.
- **Inscription du doctorat dans la politique partenariale de l'établissement** : internationalisation du doctorat, inscription dans la politique de site.

RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION DES FORMATIONS DU 3^E CYCLE

Une organisation du référentiel en 5 domaines, 14 références, 51 critères :

- La politique de la formation doctorale menée dans le périmètre de l'école doctorale (5 réf., 22 critères).
- Les dispositifs de formation, d'accueil et d'encadrement des doctorants (4 réf., 17 critères).
- L'attractivité, la performance et la pertinence de la formation doctorale (3 réf., 5 critères).
- Le pilotage et l'amélioration continue de la formation doctorale (2 réf., 7 critères).
- Le projet de la formation doctorale (en cas de restructuration majeure).

RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION DES FORMATIONS DU 3^E CYCLE

Domaine 1 : La politique et la caractérisation de la formation doctorale menée dans le périmètre de l'école doctorale :

- Politique de formation.
- Structuration de la formation doctorale dans l'établissement et/ou le site.
- Ouverture à l'international.
- Adossement de la formation doctorale à la recherche.
- Relations avec le monde socio-économique et préparation à la poursuite de carrière.

RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION DES FORMATIONS DU 3^E CYCLE

Domaine 2 : Les dispositifs de formation, d'accueil et d'encadrement des doctorants :

- Organisation de la formation doctorale.
- Conditions de recrutement des doctorants et des candidats à l'HDR.
- Qualité de l'encadrement et de l'accompagnement des doctorants et des candidats à l'HDR.
- Ouverture de la formation doctorale à l'international.

RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION DES FORMATIONS DU 3^E CYCLE

Domaine 3 : L'attractivité, la performance et la pertinence de la formation doctorale :

- L'attractivité de la formation doctorale.
- La performance de la formation doctorale.
- La pertinence de la formation doctorale.

Domaine 4 : Le pilotage et l'amélioration continue de la formation doctorale :

- Ressources de l'école doctorale et dispositifs d'accompagnement et d'incitation des encadrants.
- Dispositifs d'amélioration continue de la formation doctorale.

PRÉCISIONS CONCERNANT L'UTILISATION DU RÉFÉRENTIEL

L'évaluation des formations, qui doit être utile et adaptée aux formations et à l'établissement évalués, peut intégrer leurs spécificités et les modulations qu'elles appellent.

- Certains critères peuvent être **sans objet** car ils ne concernent pas tous les établissements (ex. initiative d'excellence).
- Certains critères **peuvent faire l'objet d'un focus** s'ils ont un intérêt stratégique particulier **pour l'établissement, à sa demande et en discussion avec le Hcéres.**
- Certains critères, peuvent être **adaptés aux caractéristiques propres de l'établissement** (universités, écoles d'art, écoles d'architecture) **ou aux spécificités des cycles de formation ou des formations.**

Cf. *Document Repères pour l'autoévaluation des formations.*



L'ÉVALUATION DU BILAN DES FORMATIONS

LES DOSSIERS D'AUTOÉVALUATION



ATTENDUS DE L'AUTOÉVALUATION

L'évaluation externe des formations s'appuie sur :

- **L'autoévaluation de la politique de formation dans le cadre de l'évaluation institutionnelle** (Domaine 3 du référentiel établissement),
- **L'autoévaluation de la formation basée sur le référentiel du Hcéres et incluant :**
 - **Un auto-positionnement de la formation sur chaque critère du référentiel** : échelle de 1 à 5 (niveaux définis),
 - **Une analyse des références et des critères fondée sur Ddes éléments de preuve systématiques :**
 - Données qualitatives,
 - Données quantitatives,
 - Documents ayant valeur de preuve en nombre réduit.

CONTENUS DU DOSSIER D'AUTOÉVALUATION

Un dossier d'autoévaluation de la formation supposant des réponses individualisées à chaque référence, qui prennent en compte les divers critères de celle-ci.

- **Un dossier d'autoévaluation (DAE)** constitué d' :
 - un rapport d'autoévaluation,
 - annexes en nombre réduit (cf. *Liste de documents à fournir pour l'évaluation du bilan*).

Une trame du dossier d'autoévaluation formalisée pour chaque cycle de formation (et publiée sur le site du Hcéres).

TRAMES DES DOSSIERS D'AUTOÉVALUATION

Formation du 1^{er} et du 2^e cycle :

- **Un fichier sous forme d'un tableau .xls pour chaque cycle** (DAE01, DAE 02, 4 onglets) permettant de présenter et d'analyser toutes les données de l'autoévaluation :
 - L'auto-positionnement.
 - Les données qualitatives.
 - Les données quantitatives (données de caractérisation, données d'analyse) :
 - Déclinaison de données du Domaine 3 (références 9 à 11) par parcours.

Cas particulier des formations relevant du périmètre du BUT (vagues C et D) :

- **Les critères d'évaluation concernent le BUT1, le DUT2 et/ou la LP.**
- **Le fichier .xls** (DAE05, 5 onglets) **inclut un onglet BUT/DUT et un onglet LP (par mention).**
 - Déclinaison de données quantitatives du Domaine 3 (référence 9 à 11) par IUT ou site d'IUT et/ou par parcours de LP.

TRAMES DES DOSSIERS D'AUTOÉVALUATION

Formation du 1^{er} et du 2^e cycle du domaine de la culture :

- **Un fichier texte** (DAE04) permettant de présenter et d'analyser les données qualitatives de l'autoévaluation.
- **Un tableau .xls** (DAE05) permettant de présenter l'auto-positionnement et les données quantitatives.
 - Déclinaison de données quantitatives du Domaine 3 (réf. 9 à 11) par mention.

Formation du 3^e cycle :

- **Un fichier texte** (DAE06) permettant de présenter et d'analyser les données qualitatives de l'autoévaluation.
- **Un tableau .xls** (DAE07) permettant de présenter l'auto-positionnement et les données quantitatives.
 - Déclinaison de certaines données quantitatives au niveau des domaines scientifiques



L'ÉVALUATION DU PROJET DE L'OFFRE DE FORMATION DU 1^{ER} ET DU 2^E CYCLE

**DOSSIER D'ACCRÉDITATION DE L'OFFRE DE
FORMATION**



MODALITÉS DE L'ÉVALUATION DU PROJET DE L'OFFRE DE FORMATION

Une évaluation du projet de l'offre de formation centrée sur les évolutions et les réponses aux recommandations du Hcéres.

Une évaluation du projet de l'offre de formation en deux volets :

- **Un dossier d'accréditation de l'établissement (DA01) :**
 - incluant uniquement les nouveautés et les évolutions prévues pour le prochain contrat quinquennal autour des 4 domaines du référentiel d'évaluation ;
 - répondant aux recommandations du Hcéres.
- **Un tableau de l'évolution de l'offre de formation (DA02)**
- **Une fiche projet pour chaque formation en demande d'accréditation (DA04) incluant :**
 - Une réponse aux recommandations du Hcéres
 - des éléments variables selon la nature de l'évolution envisagée.

CONTENU DES FICHES PROJETS

Une fiche-projet de chaque formation simplifiée, modulée en fonction de la nature de l'évolution envisagée :

- **Renouvellement à l'identique.**
- **Renouvellement avec restructuration légère** : notamment, changement d'intitulés de parcours (ou mentions pour les formations du domaine de la culture), changement de contenus de formation.
- **Renouvellement avec restructuration importante** : notamment, modification du nombre et de l'organisation des parcours (ou mentions pour les formations du domaine de la culture).
- **Création issue d'une restructuration** : notamment, modification de l'intitulé d'une mention avec modification du nombre et de l'organisation des parcours (ou mentions pour les formations du domaine de la culture).
- **Création ex-nihilo** : si mention dérogatoire (hors nomenclature), production d'une fiche RNCP.



L'ÉVALUATION DES FORMATIONS

PROCESSUS, CALENDRIER, COMITÉS, RAPPORTS



PRINCIPES DE MISE EN ŒUVRE DE L'ÉVALUATION DES FORMATIONS

Des principes qui demeurent :

- Une **évaluation externe fondée sur une autoévaluation** préalable de la formation.
- Une **évaluation par les pairs**, collégiale, fondée sur une majorité d'experts issus de la communauté de l'ESR.
- Une **évaluation transparente, impartiale et contradictoire** :
 - Principes de neutralité et de prévention des conflits/liens d'intérêts.
 - Erreurs factuelles, observations sur les appréciations du comité d'évaluation.

COMITÉS D'ÉVALUATION

Une organisation des comités d'experts visant une plus grande cohérence de l'évaluation à l'échelle d'un établissement ou d'un site.

Pour les universités (en fonction de la taille de l'établissement) :

- **Comités 1^{er} et 2^e cycle :**
 - 1 comité par cycle ou 1 comité commun 1^{er} et 2^e cycle en fonction de la taille de l'établissement
 - Évaluation des formations portées par les écoles d'ingénieur par les comités des universités du site.
- **Comité 3^e cycle :**
 - 1 comité par université ou par site (selon la configuration) ou 1 comité commun à plusieurs établissements (selon la taille de l'établissement).

Pour les écoles du domaine de la culture :

- **1 comité d'évaluation institutionnelle qui instruit l'évaluation des formations aussi.**

COMITÉS D'ÉVALUATION

Une composition des comités en phase avec les objectifs stratégiques :

- Des experts issus des **différents domaines disciplinaires portés par l'établissement.**
- Des experts ayant une **expérience dans la gouvernance des formations.**
- Une part d'experts ayant **une expérience dans le pilotage institutionnel** (domaine des formations).
- Une présence systématique d'**experts étudiants/doctorants et de professionnels issus du monde socio-économique.**
- Une présence privilégiée d'**experts internationaux.**

Un suivi des comités de chaque établissement par un conseiller scientifique référent qui :

- est l'interlocuteur privilégié de l'établissement,
- suit la totalité des comités LMD de l'établissement, sauf exception
- est le référent du DEE et du DER pour l'évaluation intégrée.

ORGANISATION DE L'ÉVALUATION DES FORMATIONS

1^{er} et 2^e cycle

Phase bilan :

- Étude des dossiers d'autoévaluation.
- Auditions à distance :
 - responsables du pilotage politique et administratif (vice-présidence FTLV, directions FTLV associées),
 - responsable de formation (échantillon de 20 % par cycle, co-construit Hcéres-établissement).

Phase projet :

- Étude du dossier d'accréditation et des fiches projets.
- Auditions à distance ou sur site :
 - responsables du pilotage politique et administratif,
 - responsables de formation.

ORGANISATION GÉNÉRALE DE L'ÉVALUATION DES FORMATIONS

1^{er} et 2^e cycle du domaine de la culture

Phase bilan ou phase projet :

- Une évaluation des formations dans le cadre de l'évaluation institutionnelle.

3^e cycle

Phase bilan et projet :

- Étude des dossiers d'autoévaluation.
- Auditions à distance ou sur site :
 - Responsables pilotage politique et administratif:
 - Vice-présidence affaires doctorales, Direction du collège doctoral,
 - Directions des écoles doctorales.
 - Doctorants.

RAPPORTS D'ÉVALUATION DU BILAN : FORMAT

Des rapports concis d'évaluation du bilan, mettant en exergue les résultats relatifs et contextualisés :

- **Un rapport pour chaque formation du 1^{er}, du 2^e et du 3^e cycle**
 - 1 rapport unique pour une formation co-accréditée transmis à l'ensemble des établissements.
- **Un rapport par cycle de formation pour les universités :**
 - **1 rapport 1^{er} cycle pour chaque université** ayant > 10 formations du 1^{er} cycle
 - **1 rapport 2^e cycle pour chaque université** ayant > 10 formations du 2^e cycle
 - **1 rapport 3^e cycle pour chaque université ou site** ayant > 3 ED.

RAPPORTS D'ÉVALUATION DU BILAN : CONTENU

Contenu des rapports des formations (1-2 pages)

- **Une analyse de chaque référence** présentée sous forme de point fort, point satisfaisant ou point faible et des recommandations.
- **Un avis sur chaque référence visant à apprécier :**
 - **les critères du cahier des charges de l'accréditation** (ex. qualité de l'insertion professionnelle),
 - **la mise en œuvre de la politique de l'établissement** (ex. celles sur l'internationalisation des formations).

Contenu des rapports de cycle pour les universités (5-10 pages)

- **Une analyse des axes spécifiques du cycle** (ex. professionnalisation).
- **Des rapport transmis au comité d'évaluation institutionnelle.**

RAPPORTS D'ÉVALUATION DU PROJET : FORMAT ET CONTENU

Un rapport concis d'évaluation du projet de l'offre de formation du 1^{er} et du 2^e cycle :

- Mettant en exergue les évolutions et les réponses aux recommandations du Hcéres.
- Incluant les avis du Hcéres en vue de l'accréditation.

Des documents transmis à la DGESIP en vue de l'accréditation :

- **1^{er} et 2^e cycle :**
 - Rapport d'évaluation du projet de l'offre de formation.
 - Avis du Hcéres en vue de l'accréditation des formations.
- **3^e cycle :**
 - Liste des écoles doctorales en demande d'accréditation (DA03).
 - Réponse aux recommandations du Hcéres (DA05).

CALENDRIER DE L'ÉVALUATION DU BILAN DU 1^{ER} ET DU 2^E CYCLE

	Étapes de l'évaluation du bilan des formations			
Formations du 1^{er} et du 2^e cycle, hors écoles domaine de la culture	Dépôt des dossiers d'autoévaluation	Auditions	Envoi des rapports bilan provisoires	Retour des observations
	Au plus tard 15 juin 2022	Semaine du 10 ou 17 octobre 2022	1 ^{ère} semaine de janvier 2023	Semaine du 23 janvier 2023

CALENDRIER DE L'ÉVALUATION DU PROJET DU 1^{ER} ET DU 2^E CYCLE

	Étapes de l'évaluation du projet de l'offre de formation						
Formations du 1^{er} et du 2^e cycle, hors écoles du domaine de la culture	Dépôt du projet d'offre de formation	Envoi du rapport projet avant audition	Auditions	Envoi du rapport projet provisoire	Retour des observations	Envoi du rapport définitif à la DGESIP	Entrée en vigueur de l'accréditation
	Au plus tard 10 mars 2023	Semaine du 24 avril 2023	Semaine du 15 mai ou du 22 mai 2023	Semaine du 5 juin 2023	Semaine du 26 juin 2023	Début juillet 2023	1 ^{er} septembre 2024

CALENDRIER DE L'ÉVALUATION DU BILAN ET DU PROJET DU 3^E CYCLE

	Étapes de l'évaluation du bilan et du projet des formations				Étapes en vue de l'accréditation		
Formations du 3^e cycle	Dépôt des dossiers d'autoévaluation	Auditions	Envoi des rapports provisoires	Retour des observations	Dépôt des pistes de prise en compte des recommandations	Envoi des rapports définitifs à la DGESIP	Entrée en vigueur de l'accréditation
	Au plus tard 15 juin 2022	Semaine du 10 octobre, 17 octobre ou 21 novembre 2022	Semaine du 2 ou 30 janvier 2023	Semaine du 30 janvier, 27 février ou 6 mars 2023	Au plus tard 10 mars 2023	Mi-avril 2023	1 ^{er} septembre 2024



L'ÉVALUATION DES FORMATIONS

INFORMATIONS UTILES



DOCUMENTS D'ACCOMPAGNEMENT

Outre les référentiels, un certain nombre de documents sont publiés sur le [site du hcéres](#) pour accompagner au mieux les établissements dans l'évaluation du bilan et du projet des formations.

Phase bilan

- Repères pour l'autoévaluation des formations
- Processus d'évaluation du bilan des formations
- Trames des dossiers d'autoévaluation (par cycle)
- Liste de documents à fournir au Hcéres.

Phase projet

- Processus d'évaluation du projet de l'offre de formation
- Trames des dossiers d'accréditation (établissement, formations)
- Liste de documents à fournir au Hcéres.

CONTACTS

FORMATIONS

Lynne FRANJÉ	DIRECTRICE	01.55.55.96.63
Françoise D'EPENOUX	CHEFFE DE DÉPARTEMENT	01.55.55.81.80
Françoise YOUM	COORDONNATRICE, RESPONSABLE DU PÔLE 1 ^{ER} ET 2 ^E CYCLE	01.55.55.64.75
Alice BOUET	CHARGÉE DE PROJET, RESPONSABLE DU PÔLE 3 ^E CYCLE	01.55.55.65.97
Maud QUEREYRON	CHARGÉE DE PROJET, RESPONSABLE DU PÔLE CULTURE	01.55.55.61.37

Pour toute question :

1^{er} et 2^e cycle : FORMATIONS@HCERES.FR

3^e cycle : FORMATIONS-DOCTORALES@HCERES.FR

Écoles du domaine de la culture : FORMATIONS-CULTURE@HCERES.FR



[hceres.com](https://www.hceres.com)

 [@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

 [Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)